

Luxemburger Wort

175e anniversaire de la Chambre de commerce

"Il faut rester ouvert à la nouveauté et à l'innovation"



Carlo Thelen: "Nous accordons une grande importance à la qualité de nos avis et à l'écoute de nos membres affiliés."
(Photo: Guy Jallay)

[\(#\)](#)

Veröffentlicht am Donnerstag, 29. September 2016 um 17:51

La Chambre de commerce d'aujourd'hui, plutôt groupe de pression ou fournisseur de services?

Les deux, mais les missions de notre institution sont beaucoup plus variées et étendues que cela. Depuis sa création le 1er octobre 1841 par le Roi Grand-Duc Guillaume II, la Chambre de commerce contribue à la croissance et au développement du pays à travers plusieurs missions. Elle est d'abord le porte-parole attitré des entreprises luxembourgeoises et soutient leur développement et leur expansion aux niveaux national, européen et international. Il est important de souligner ici que l'assemblée plénière de la Chambre de commerce, dont les membres sont démocratiquement élus par leurs pairs, représente l'ensemble des secteurs économiques luxembourgeois, hormis l'artisanat. A ce titre, elle défend l'intérêt économique général et ne peut soutenir un secteur économique au détriment d'un autre. Ceci exige de cultiver parfaitement l'art du compromis, de la négociation et de la recherche de solutions dans l'intérêt du développement socio-économique du pays.

Dans le même esprit, Guillaume II avait conféré en 1841 à la jeune Chambre de commerce un rôle de conseiller pour accompagner, sur le plan économique, l'indépendance encore fragile du pays. Cela a donné lieu à une première décision très importante pour l'avenir: le premier président

de notre institution, Ferdinand Pescatore, a conseillé au gouvernement d'entamer les premières négociations pour adhérer à l'union douanière allemande (Zollverein), alors que cette recommandation ne faisait pas du tout l'unanimité parmi les hommes d'affaires et la population.

Mais ce rôle coopératif est-il toujours aussi marquant à l'heure actuelle?

Aujourd'hui encore, nous revendiquons une approche coopérative et constructive avec le gouvernement. Nous collaborons avec les autorités publiques sur de nombreux projets, comme la troisième révolution industrielle de Rifkin, les missions de promotion économique à l'étranger, la formation professionnelle, l'accueil de délégations économiques venant de l'étranger.

Nous sommes un partenaire privilégié du gouvernement, même si, dans un autre rôle, nous militons en faveur d'un cadre législatif et réglementaire favorable au développement économique et de l'esprit d'entreprise. Il peut donc y avoir des désaccords profonds, mais nous privilégions toujours la critique constructive. Nous n'hésitons pas à faire entendre notre point de vue, notamment quand nous avisons les projets de loi. Mais nous adoptons toujours une approche factuelle en prenant soin de bien argumenter nos propos et de formuler des recommandations. Nous ne nous plaçons pas dans un rôle revendicatif ponctuel, mais privilégions le plus souvent une vision à plus long terme.

Quand nous avançons des arguments fondés et solides, placés dans une perspective de l'intérêt économique général de nos ressortissants, il arrive parfois que nos propositions soient reprises dans les projets de loi."

Vous émettez de nombreux avis sur les projets de loi et règlements grand-ducaux? Mais votre "voix" est-elle vraiment entendue?

Nous accordons une grande importance à la qualité de nos avis et à l'écoute de nos membres affiliés. Nos avis sont réalisés et conçus avec le plus grand soin et c'est la raison pour laquelle ils sont souvent pris en considération par le Conseil d'Etat. Quand nous avançons des arguments fondés et solides, placés dans une perspective de l'intérêt économique général de nos ressortissants, il arrive parfois que nos propositions soient reprises dans les projets de loi.

Si on regarde la politique budgétaire sur les 10 dernières années, beaucoup de mesures plébiscitées dans nos avis ont vu le jour ou commencent à émerger. C'est, par exemple, le cas du fonds souverain intergénérationnel ou de la stratégie budgétaire pluriannuelle prévue par le gouvernement. Au niveau de la politique économique, nous nous reconnaissons dans beaucoup de projets: la sarl simplifiée, les plans d'action en faveur des PME, la promotion et prospection économique, le projet de loi sur les faillites, la loi sur la nationalité etc... Cela montre clairement que nos propositions sont prises en compte, même si certains dossiers n'avancent pas assez vite. Nous sommes néanmoins parfaitement conscients que l'action politique, dictée par ses propres règles, se déroule à un rythme moins rapide que l'agenda des acteurs privés.

Et lorsque le gouvernement boude vos propositions dans le cadre de la réforme fiscale?

Même si le projet phare du gouvernement, dans son objectif, est un premier pas dans la bonne direction, de nombreuses mesures restent insuffisantes face à une concurrence de plus en plus aigüe. Dans le nouveau contexte du Brexit, il convient également de se positionner, ce qui est difficile avec un taux nominal d'imposition des sociétés qui place le Luxembourg à peine au milieu du classement afférent en Europe. Les dispositions BEPS de l'OCDE auront pour conséquence un élargissement de la base imposable des entreprises. A la lumière de ces évolutions, il faudra réexaminer le niveau d'imposition des sociétés et en ce sens, nous saluons la clause de rendez-vous annoncée par le ministre des Finances.

En attendant, les discussions avec le gouvernement se poursuivent pour faire avancer le développement des PME, soutenir fiscalement la transmission d'entreprise et l'essor des start-up. Une fiscalité compétitive requiert une veille permanente de l'environnement fiscal international et des adaptations rapides. La réforme fiscale en discussion ne peut être qu'un élément dans une stratégie fiscale d'ensemble cohérente et pro-active.

Le développement de notre société requiert l'émergence de nouvelles idées et de projets innovateurs, peu importe la nationalité ou le lieu de résidence du porteur."

Considérez-vous que des progrès ont été réalisés ces dernières années sur le plan de l'esprit d'entreprise?

Nos entreprises ont parfois l'impression qu'une carrière dans la fonction publique est le rêve ultime de tout jeune Luxembourgeois. Il est vrai que tant le secteur public que privé se doivent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, alors que les différences au niveau des rémunérations de base dans les deux secteurs favorisent fortement le premier par rapport au second. Le développement de notre société requiert l'émergence de nouvelles idées et de projets innovateurs, peu importe la nationalité ou le lieu de résidence du porteur. Notre économie est largement ouverte vers l'extérieur avec une main d'oeuvre autochtone limitée par rapport à notre dynamisme, mais cela ne pose pas de problème, bien au contraire. Grâce à son économie attractive et dynamique, le Luxembourg continue à attirer des talents dans de nombreux secteurs économiques. Le pays dispose également de nombreuses structures d'accompagnement, d'incubateurs pour soutenir les jeunes créateurs ou les start-up. Cela montre que le Luxembourg est sur la bonne voie, mais il doit continuer à persévérer pour garder une longueur d'avance, car nous sommes en concurrence avec des villes comme Berlin, Paris ou Londres...

Il faut rester ouvert à la nouveauté, à l'innovation. C'est dans cet esprit que nous lançons aujourd'hui, dans le cadre du 175e anniversaire de la Chambre de commerce, la „House of entrepreneurship“ qui réunit, sous un seul toit, divers acteurs privés et publics intervenant dans le processus de création et de développement d'une entreprise, et ceci grâce au soutien du ministère de l'Economie. C'est un grand pas en avant en matière de promotion de l'esprit d'entreprise et de la simplification administrative.

A propos de simplification administrative, le bilan est peu glorieux...

Conscients de la complexité inhérente à la simplification des procédures administratives, nous avons toujours adapté notre „Espace Entreprises“ et collaboré avec le gouvernement pour moderniser le portail „guichet.lu“. On peut dire que cela a été une réussite, même si un tel processus prend du temps. Au fil du temps, on se rend compte de la difficulté à supprimer certaines étapes dans la procédure du développement de projets économiques. Des blocages risquent d'en résulter. Avec ce nouveau "One-Stop shop", nous réunissons sur une seule plate-forme un maximum d'acteurs concernés par les démarches administratives. De cet effort collectif et de ce partenariat pourront émaner des meilleures pratiques qui vont véritablement simplifier les procédures.

Nos prestations profitent surtout aux petites et moyennes entreprises, dont le rôle moteur dans notre économie bénéficie également aux grandes sociétés. Dans ce sens, la Chambre de commerce n'est pas seulement une institution démocratique, elle est également très solidaire, au service de l'intérêt économique général."

Il y a quelques années, les soparfis rechignaient à payer leurs cotisations annuelles obligatoires. Qu'en est-il aujourd'hui?

Nous avons été confrontés à des procès même si leur impact a finalement été très limité. Nous avons clarifié le cadre afférent à travers la nouvelle loi d'octobre 2010 portant sur la modernisation de la Chambre de commerce.. Les cotisations pour les entreprises sont les suivantes: 14 euros pour une entreprise sous forme de personne physique, 70 euros pour une société de personnes et à responsabilité limitée et 140 euros pour une société de capitaux.

Ensuite le montant des cotisations augmente en fonction des bénéfices de l'entreprise. Ces cotisations ne posent pas de problème, car non seulement elles demeurent peu élevées, mais la valeur des services offerts par la Chambre de commerce dans l'intérêt de toutes les entreprises dépasse largement le montant payé par membre cotisant. D'ailleurs, nos prestations profitent surtout aux petites et moyennes entreprises, dont le rôle moteur dans notre économie bénéficie également aux grandes sociétés. Dans ce sens, la Chambre de commerce n'est pas seulement une institution démocratique, elle est également très solidaire, au service de l'intérêt économique général.

La Chambre de commerce bénéficie-t-elle de subsides du gouvernement?

Depuis l'exercice budgétaire 2014, les subsides forfaitaires versés à la Chambre de commerce ont été fortement réduits pour être entièrement supprimés l'exercice suivant. Il faut souligner cependant que les subsides ont toujours été peu élevés et que notre institution se trouve dans une situation financière saine. Cette situation financière est évidemment dépendante de la conjoncture économique du pays. Si les entreprises se portent bien, la Chambre de commerce en tire également profit. Cette indépendance financière vis-à-vis de l'Etat est en fait cohérente avec notre statut d'institution politiquement neutre et autonome et rend crédible notre rôle de lobbyiste institutionnel et de partenaire critique, mais constructif du gouvernement.

Avec le temps vos missions ont été étoffées, tandis que les cotisations ne bougent pas...

Il est vrai que les cotisations n'ont pas été valorisées depuis l'introduction de l'euro (arrondissement vers le haut) et nous n'avons pas l'intention de les augmenter. Quand nous lançons de nouveaux projets comme la "House of Entrepreneurship", nous devons abandonner d'autres projets et calibrer nos priorités. Nous devons d'ailleurs constamment remettre en question nos services pour les adapter aux besoins des entreprises. C'est dans cette perspective que nous allons mettre à jour notre stratégie interne CC2020. Il faudra constamment suivre l'efficacité de nos nouvelles structures, dont la House of Entrepreneurship, la "House of Training", créée en collaboration avec l'ABBL, ou l'Institut supérieur de l'Economie (Isec), créée en collaboration avec la Chambre des métiers.

La troisième révolution industrielle prônée par Jeremy Rifkin amènera une dilution de la frontière entre consommation et production. A partir de là, les consommateurs seront plus nombreux à proposer un service ou à partager un produit."

Quelles sont les grandes lignes de cette nouvelle stratégie?

Cette stratégie sera élaborée en concertation étroite avec les membres élus de la Chambre de commerce. Ainsi la nouvelle stratégie de la Chambre qui succédera à celle en exécution prendra en considération les préoccupations et le feedback du terrain. Un accent particulier sera mis sur la digitalisation de notre économie. Si le constat est largement partagé par les acteurs que l'ère du digital impactera tous les secteurs de l'économie, de nombreuses entreprises de taille plus petite doivent encore s'y adapter. A nous de voir comment nous pouvons soutenir au mieux les entreprises luxembourgeoises dans ce processus.

La troisième révolution industrielle prônée par Jeremy Rifkin amènera une dilution de la frontière

entre consommation et production. A partir de là, les consommateurs seront plus nombreux à proposer un service ou à partager un produit. Cette révolution aura un impact sur la productivité et l'efficacité des processus de l'entreprise. Il faut donc continuer à sensibiliser les entreprises aux défis et opportunités de ce nouveau modèle économique, qui sera la pierre angulaire de notre nouvelle stratégie. Il n'en demeure pas moins que la Chambre de commerce continuera à offrir une panoplie de services de conseils et d'assistance, comme au cours des périodes précédentes de sa longue histoire.

La fusion avec la Chambre des métiers est-elle définitivement enterrée?

Cette question valait la peine d'être étudiée attentivement. Si les discussions n'ont pas toujours été faciles, elles se sont déroulées dans un bon esprit de coopération. Et l'exercice aura quand même été utile. Des collaborations plus poussées se sont finalement mises en place que ce soit au niveau de la "House of Entrepreneurship", de l'Isec, de la formation professionnelle continue, du commerce extérieur. En ce sens, l'objectif de la démarche a été atteint.

Interview: Nadia Di Pillo